

Gabriela Rüttimann

La présidente rend compte



à jour!
Psychotherapie-Berufsentwicklung
9. Jahrgang, Nr. 1, 2023, Seite 36–37
DOI: 10.30820/2504-5199-2023-1-36
Psychosozial-Verlag

Impressum | Mentions légales

à jour! – Psychotherapie-Berufsentwicklung

ISSN 2504-5199 (Print-Version)

ISSN 2504-5202 (digitale Version)

9. Jahrgang Heft 1 / 2023, Nr. 17

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2023-1>

Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Zugleich versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäußert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch
Veronica Defébre | veronica.defebre@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft | 15. September für Dezember-Heft

Verlag

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Abo-Verwaltung | Bezugsgebühren

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Jahresabonnement € 44,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Einzelheft € 24,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Studierende erhalten gegen Nachweis 25 % Rabatt auf das Abonnement.
Das Abonnement verlängert sich um jeweils ein Jahr, sofern nicht eine Abbestellung bis acht Wochen vor Ende des Bezugszeitraums erfolgt.
ASP-Mitglieder erhalten das Jahresabonnement zu einem Sonderpreis von € 35,- (zzgl. € 6,- Versand).

Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag (anzeigen@psychosozial-verlag.de) oder die Geschäftsstelle der ASP (asp@psychotherapie.ch).
Es gelten die Preise der auf www.psychosozial-verlag.de einsehbaren Mediadaten.
ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

Titelbild

© Adobe Stock / Arthimedes

Digitale Version

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist auch online einsehbar:
www.a-jour-asp.ch



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizenziert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

ISSN 2504-5199 (Version papier)

ISSN 2504-5202 (Version numérique)

9. tome numéro 1 / 2023, 17

<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2023-1>

Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédaction.

Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédaction
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch
Veronica Defébre | veronica.defebre@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

L'éditeur

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Gestion des abonnements | Frais de souscription

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Abonnement annuel € 44,90 (plus € 6,- de frais de port)
Prix du numéro € 24,90 (plus € 6,- de frais de port)
Les étudiants bénéficient d'une réduction de 25 % sur l'abonnement sur présentation d'un justificatif.
L'abonnement est reconduit d'année en année, à moins qu'une annulation ne soit effectuée au plus tard huit semaines avant la fin de la période d'abonnement.
Les membres de l'ASP reçoivent l'abonnement annuel au prix spécial de € 35,- (plus € 6,- de frais de port).

Annonces

Veillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur (anzeigen@psychosozial-verlag.de) ou au bureau de l'ASP (asp@psychotherapie.ch).
Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur www.psychosozial-verlag.de.
Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

Couverture

© Adobe Stock / Arthimedes

Version numérique

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est également consultable en ligne : www.a-jour-asp.ch



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus – pas d'utilisation commerciale – sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

La présidente rend compte

Gabriela Rüttimann



Assemblée des membres

L'assemblée des membres de cette année a eu lieu le 27 mars dans la Salle Bleue (*Blauer Saal*) de la maison du peuple à Zurich (*Zürcher Volkshaus*). Comme je l'ai déjà rapporté à diverses occasions, nous sommes actuellement préoccupés par les mauvais chiffres d'affaires que nous avons dû présenter aux membres. Ceci est dû aux négociations tarifaires sans fin, que tarifsuisse continue à bloquer. À cela viennent s'ajouter les plaintes en rapport avec la procédure cantonale de fixation du tarif, qui entraînent des frais d'avocat imprévus en impactant négativement nos comptes annuels. Le résultat est que le budget 2022 a été dépassé, raison pour laquelle nous avons dû demander à nos membres d'autoriser une rallonge budgétaire. En outre, un nombre relativement important de membres (généralement pour des raisons liées à l'âge) ont quitté l'association. Nous attribuons au moins une partie des départs d'anciens membres au fait que ces derniers ne veulent plus s'occuper du modèle de la prescription. L'histoire sans fin des négociations tarifaires se répercute également sur le budget 2023 présenté, que nous avons planifié prudemment pour éviter les déconvenues. L'assemblée des membres a donné son quitus au comité directeur en dépit de l'adversité des circonstances. Je les en remercie vivement.

La situation actuelle a débouché sur mon annonce à l'assemblée des membres que le comité directeur avait, au cours de cette année, l'intention de se confronter de manière approfondie avec l'avenir de notre association et de pousser ici nos réflexions dans toutes les directions. L'implication des membres dans le façonnage de l'avenir, que ce soit dans le cadre d'une assemblée des membres extraordinaire ou dans celui d'un organe de réflexion, a été promise aux membres et va de soi.

Au niveau des personnes, certaines réélections ont fait l'objet de débats. Les membres du comité Sandra Feroletto, Nicola Gianinazzi, Kurt Roth, Peter Schulthess et moi-même en tant que présidente se présentaient pour une réélection. La médiatrice Sonja Hildebrand brigua également un nouveau mandat. Cette réélection a été confirmée par acclamation.

Les membres ont dû prendre congé de la membre du directoire et directrice de la conférence de la Charte Veronica Defièvre. En tant que présidente, je la remercie aussi chaleureuse-

ment pour ses nombreuses années d'engagement et le temps précieux qu'elle a consacré au comité et à la Charte. L'évolution de son engagement professionnel ne lui permet plus de briguer des mandats supplémentaires trop prenants. Mario Schlegel, pendant de nombreuses années président de la commission scientifique et cofondateur de la Charte, a également fait part de sa démission. Veronica Defièvre et Peter Schulthess ont prononcé à son adresse un éloge ponctué de paroles chaleureuses et de traits d'humour.

Sous le titre « Abandon de l'astérisque de genre (du point médian) et des formes équitables envers les genres similaires dans tous les papiers officiels », Marie Anne Nauer soumet finalement la motion suivante : « Dans les papiers officiels de l'ASP, les genres grammaticaux sont utilisés en tant que forme linguistique correcte et la plus inclusive ». Le comité avait déjà rejeté cette motion lors de sa précédente session. Qu'il existe de divergences d'opinion sur ce sujet est une chose. Que nous ne puissions pas autoriser une telle motion en tant qu'association est indubitable. L'assemblée des membres a également rejeté la motion à une grande majorité.

À propos des personnes en formation postgrade

À la fin du mois de mars, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a organisé une session en ligne sur le sujet de la « situation des postes concernant la 3^{ème} année d'expérience clinique dans des établissements reconnus par l'ISFM ». Avec l'introduction du modèle de la prescription, l'expérience clinique exigée dans la loi sur les professions de la psychologie (LPsy) en tant que partie intégrante de la formation postgrade en psychothérapie est passée de deux à trois ans. Ceci a alimenté la crainte qu'il puisse, dans les cliniques qui proposent de telles années cliniques, apparaître un manque de postes de formation postgrade, entre autres notamment parce que les personnes ayant passé leurs premiers examens en 2020/2021 ont un besoin de rattrapage car elles doivent encore terminer leur troisième année. L'OFSP est, du fait de ses calculs, parvenu à la conclusion que l'offre de postes pour l'expérience d'un an supplémentaire correspond aux besoins. Nous nous permettrons ici d'émettre des doutes sur les chiffres présentés, notamment sur les postes de formation postgrade censément présents.

Plainte à l'autorité de surveillance contre santésuisse

La FSP a, au début de l'année, déposé au nom des associations de psy une plainte à l'autorité de surveillance auprès de l'OFSP, qui est dépositaire de l'obligation de surveillance vis-à-vis des assureurs. Ceci du fait du refus de santésuisse de rémunérer les personnes en formation postgrade via le ou la psychothérapeute qui joue le rôle de supérieur(e) hiérarchique. Les personnes en formation postgrade assurent une fonction importante dans les organisations et cliniques. En l'absence de rémunération, des milliers de patients et de patientes sont menacé(e)s d'être exclu(e)s d'une thérapie. À la mi-mars, l'OFSP a rejeté la plainte à l'autorité de surveillance avec l'argument de ne pas

vouloir intervenir dans cette procédure judiciaire en cours devant le tribunal administratif fédéral. L'obligation de rémunérer les prestations de personnes en formation postgrade n'est pas explicitement régulée par la loi. Cette pratique, également en ce qui concerne les médecins assistants, s'est toutefois établie depuis des décennies. Il est maintenant demandé au conseil fédéral et au parlement de mettre fin à l'incertitude juridique afin que les personnes affectées de souffrances psychiques ne se retrouvent pas dans une situation d'urgence.

Gabriela Rüttimann est une psychothérapeute reconnue par la Confédération et présidente de l'ASP.

